

RAPPORT DE TRANSPARENCE

1. Introduction

Conformément aux dispositions légales, nous établissons le présent rapport sur base de la situation comptable au 31 décembre 2020 du cabinet de révision. La structure de ce rapport se conforme au minimum aux dispositions de l'article 13 § 2 du règlement (UE) n° 537/2014. Le rapport répond également à l'article L1523-24 §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à l'article 7 du Décret wallon du 30 avril 2009 modifiant l'article 152 quinquies du Code Wallon du Logement et à l'article 20 bis §3 du décret du 12 février 2004 relatif aux Commissaires du Gouvernement.

La société à responsabilité limitée « VMD Réviseurs d'entreprises » clôture ses comptes pour la première fois au 31 décembre 2020.

2. Structure juridique et de l'apport

VMD Réviseurs d'entreprises a été constitué le 15 février 2019. Les activités révisorales des sociétés VIEIRA, MARCHANDISSE et Associés et OLIVIER DEFLANDRE, REVISEUR D'ENTREPRISES lui ont été cédées le 13 décembre 2019, avec effet au 1^{er} juillet 2019.

Son apport social s'élève 30.000,00 €. Il est représenté par 300 actions.

Cet apport, entièrement souscrit et libéré à concurrence de 6.200,00 €, est détenu :

- à concurrence de 160 actions par Monsieur Olivier DEFLANDRE, Réviseur d'entreprises inscrit au Registre public des Réviseurs d'entreprises sous le numéro A02318 et domicilié à B-4053 EMBOURG, Avenue François Bovesse, 100.
- à concurrence de 140 actions par la société révisorale OLIVIER DEFLANDRE, REVISEUR D'ENTREPRISES inscrite au Registre public des Réviseurs d'entreprises sous le numéro B00797 et domiciliée à B-4053 EMBOURG, Avenue François Bovesse, 100.

Le cabinet de révision est inscrit au Registre public des Réviseurs d'entreprises sous le numéro B01008. Le siège social de la société est situé Avenue François Bovesse, 100 à 4053 Embourg. La société est inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0720.918.054.



3. Appartenance à un réseau

VMD Réviseurs d'entreprises ne fait actuellement plus partie d'un réseau de réviseurs.

4. Description de la structure de gouvernance

Les principaux organes au sein de VMD Réviseurs d'entreprises sont :

- l'assemblée générale des actionnaires ;
- l'organe d'administration, composé de un administrateur (Monsieur Olivier DEFLANDRE).

L'Assemblée générale dispose des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi et par les statuts et notamment les pouvoirs fondamentaux relatifs à toutes les décisions structurelles et stratégiques fondamentales pour le cabinet : modification des statuts, nomination, révocation et rémunération des administrateurs ; approbation des comptes et budgets ; modifications du capital ou de la structure (fusion, scission, etc.) ; agrégation et exclusion officielle d'actionnaires ; désignation du(des) administrateur(s).

Les administrateurs disposent des pouvoirs de gestion et d'administration qui lui permettent de réaliser l'objet social du cabinet de révision dans le cadre fixé par l'Assemblée générale des actionnaires.

5. Système de contrôle qualité interne

Le cabinet de révision a mis en place un système interne de contrôle qualité basé sur la norme ISQC 1 et destiné à fournir au cabinet de révision l'assurance raisonnable que les associés et le personnel professionnel du cabinet de révision se conforment aux normes et aux exigences légales et réglementaires applicables et que les rapports émis par le cabinet de révision ou les responsables de missions sont appropriés en fonction des circonstances.

Le système interne de contrôle qualité comprend des politiques et des procédures couvrantes chacune des données suivantes :

- les responsabilités de l'équipe dirigeante concernant la qualité au sein du cabinet ;
- les règles d'éthique pertinentes ;
- l'acceptation et le maintien de relations clients et de missions particulières ;
- les ressources humaines ;
- la réalisation des missions et le respect des normes d'exercice professionnel ;
- le suivi et la documentation du système de contrôle qualité ;
- le secret professionnel et les modalités de correspondance ;
- le monitoring (externe) ;

La revue qualité de notre cabinet révisoral (monitoring) est externalisée.



L'organe d'administration de VMD Réviseurs d'entreprises confirme qu'il est d'avis que le système interne de contrôle qualité, institué au sein de la société, en application de l'article 13 § 2, d) du règlement (UE) n° 537/2014, fonctionne de manière efficace et apporte une assurance raisonnable qu'il reprend les points a) et b) du premier paragraphe.

6. Le contrôle de qualité externe

Notre cabinet de révision fait régulièrement l'objet d'un contrôle de qualité externe, organisé et effectué depuis le 1^{er} janvier 2017, par le Collège de supervision des réviseurs d'entreprises, en application de l'article 32 de la loi du 7 décembre 2016.

Le dernier contrôle de qualité externe a eu lieu en 2020. Il s'est conclu positivement. Il n'y a pas eu de sanction disciplinaire.

7. Nos pratiques d'indépendance

Les règles d'indépendance en vigueur au sein du cabinet de révision tiennent compte des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Préalablement à l'acceptation de la mission, l'indépendance personnelle, l'indépendance financière et l'indépendance relationnelle ainsi que l'absence de conflit d'intérêts notamment en matière de missions incompatibles sont examinées au niveau des membres de l'organe d'administration ainsi qu'au niveau des collaborateurs intervenant sur la mission.

Lors de chaque réunion des administrateurs, toutes les nouvelles missions potentielles sont présentées et analysées sous l'angle de l'indépendance. Une déclaration annuelle d'indépendance est signée par l'ensemble des actionnaires ainsi que par ses employés et collaborateurs et, le cas échéant, les stagiaires étudiants.

Les politiques et leurs directives sont évaluées et revues en cas de modifications, notamment amendements de la législation et de la réglementation.

Dès leur entrée en fonction, les personnes qui rejoignent le cabinet s'engagent à respecter les règles et principes relatifs à l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises, parmi lesquelles figurent les règles d'indépendance.

8. Notre politique en matière de formation continue

Les actionnaires, réviseurs d'entreprises, respectent la norme de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises relative à la formation permanente. Cette norme prévoit que les réviseurs d'entreprises doivent consacrer au moins 40 heures effectives par an aux activités contribuant à leur développement professionnel continu par l'amélioration de leurs connaissances professionnelles.

Des formations internes diversifiées sont également données aux employés au moins deux fois par an.

Le cabinet est également abonné à diverses revues financières et économiques périodiques. La documentation est accessible à tous les associés et collaborateurs.

L'organe d'administration confirme conformément à l'article 13, § 2, h) du règlement (UE) n° 537/2014 que la politique de formation suivie par le cabinet de révision permet à ses réviseurs d'entreprises de respecter les articles 27, 32, 52, §1, 4°, et 79 de la loi du 7 décembre 2016.

9. Rotation interne et externe

N'ayant pas de missions pour des entités d'intérêt public (EIP), les dispositions en matière de rotation instaurées par la législation belge ne s'appliquent pas aux actionnaires du réseau.

Par contre, pour les SLSP, les Intercommunales et les OIP, le cabinet de révision est soumis à une rotation externe obligatoire après deux mandats successifs au sein d'une même entité.

10. Principe de rémunérations des associés

Etant donné qu'il n'y a plus qu'un actionnaire, ce point n'est pas abordé.

11. Liste des entités d'intérêts public que nous auditons

VMD Réviseurs d'entreprises n'effectue aucun contrôle légal d'entité d'intérêt public.

12. Liste des SLSP que nous auditons

VMD Réviseurs d'entreprises exerce le mandat de commissaire auprès des SLSP suivantes :

- SC La Maison Liégeoise (BCE 0402.416.772)
- SC La Maison des Hommes (BCE 0403.964.715)
- SC Les Habitations sociales de Saint-Nicolas (BCE 0403.978.670)
- SC Meuse Condroz Logement (BCE 0401.454.096)
- SC Le Foyer Laekenois (BCE 403.357.672)

13. Liste des Intercommunales que nous auditons

VMD Réviseurs d'entreprises exerce le mandat de commissaire auprès des intercommunales suivantes :

- SC NEOMANSIO (BCE 246.905.085)
- SC INTRADEL (BCE 0219.511.295)
- SC IGIL (BCE 262.052.032)

14. Liste des Organismes d'intérêts publics que nous auditons

VMD Réviseurs d'entreprises exerce le mandat de commissaire auprès de l'Institut scientifique de recherche public (BCE 0241.530.493).

15. Informations financières

Les comptes annuels de notre cabinet sont publiés annuellement sur le site de la Banque Nationale de Belgique à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Au-delà, la répartition du chiffre d'affaires au 31 décembre 2022 s'établit comme suit (article 13.2 k) du règlement (UE) n°537/2014 :

| Répartition | Montant |
|---|---------------------|
| Revenus provenant du contrôle légal (EIP ou filiales d'EIP) | - € |
| Revenus provenant du contrôle légal (non-EIP ou filiales de non-EIP) | 221.187,50 € |
| Revenus provenant de services autres que d'audit autorisés fournis à des EIP ou filiales d'EIP auditées | - € |
| Revenu provenant de services autres que d'audit autorisés à d'autres entités auditées | - € |
| Revenus provenant de services autres que d'audit fournis à d'autres entités | 44.190,00 € |
| Total: | 265.377,50 € |

Fait à Embourg, le 19 janvier 2023



Olivier DEFLANDRE
Actionnaire-administrateur